

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale en 2017

Logement : 68 217 €

Droit au logement opposable : 499 ménages reconnus prioritaires (453 pour le logement et 46 pour l'hébergement)

Prévention des expulsions : pour 1424 assignations, 772 commandements de quitter les lieux, 379 octrois

1 direction, 3 pôles et 1 déléguée départementale : 67 personnes

51 femmes et 16 hommes

1 directeur et 1 directeur adjoint,
4 inspecteurs de l'Action sanitaire et sociale,
1 inspecteur de la Jeunesse et des sports,
1 ingénieure des travaux publics de l'Etat,
7 attachés d'administration,
4 conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
9 professeurs de sport,
10 secrétaires administratifs,
25 adjoints administratifs,
1 assistante sociale

Politiques solidaires et jeunesse :
5 063 805 €
Sport : 1 197 000 €

3000 majeurs protégés (tutelle, curatelle),
16 pupilles de l'Etat
2308 personnes bénéficiant de l'Allocation adulte handicapé
6 quartiers prioritaires politique de la ville
83 visites contrôles des structures d'accueil des enfants pour 1722 séjours de vacances
139 552 enfants mineurs accueillis (60 002 en séjours de vacances et 79 550 en centres de loisirs)
1513 validations de stages BAFA et 178 de stages BAFD
595 nouveaux éducateurs déclarés
919 éducateurs déclarés ont été contrôlés
Contexte : 1956 clubs sportifs pour 230 055 licenciés et 10 616 éducateurs sportifs déclarés
265 dossiers soutenus financièrement par le Centre National du Développement du Sport (actions et emplois)
492 journées de stage de formations aux métiers du sport
1058 candidats reçus par des jurys en certification

Hébergement : 18 278 011 €

1217 places d'hébergement (dont 399 places d'hébergement d'urgence pérennes et 270 places d'urgence hivernale)

2381 places en résidences sociales, 690 places en Foyers de Jeunes Travailleurs et 152 places en pensions de famille

927 places d'hébergement asile (467 places dans 3 centres d'accueil et environ 460 places d'urgence mobilisées)

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité : 80 063 €

846 procédures pour des femmes victimes de violences conjugales
710 femmes victimes de violences conjugales accueillies dont 230 hébergées au moins une nuit
838 jeunes sensibilisés à la prévention des comportements sexistes
235 professionnels tous domaines confondus formés à une thématique spécifique

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

de la Haute-Savoie

Prévention et lutte contre les exclusions

Protection des personnes vulnérables

Accès à l'hébergement

Accompagnement du développement des pratiques sportives

Citoyenneté et mobilité des jeunes

Qualité éducative et sécurité physique et morale des mineurs

Accompagnement vers et dans le logement

Sécurisation des pratiques sportives

Droits des femmes et égalité



Direction Départementale

de la Cohésion Sociale de la Haute-Savoie

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Cité administrative - 7 rue dupanloup - 74040 ANNECY cedex

Tél : 04 50 88 41 40 - fax : 04 50 88 40 03

ddcs@haute-savoie.gouv.fr - <http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

« La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités au minimum et en évitant la marginalisation, à gérer les différences et les divisions et à se donner les moyens d'assurer la protection sociale de l'ensemble de ses membres ».

Conseil de l'Europe du 7 Juillet 2010

Les femmes et les hommes de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale** s'engagent quotidiennement, sous l'autorité du préfet, pour piloter les politiques publiques interministérielles dans les champs du social, de la jeunesse et des sports

Inspecter, contrôler et évaluer pour la protection des usagers ; impulser des dynamiques nouvelles ; mener des expertises ; accompagner les porteurs de projet ; animer un large partenariat institutionnel et associatif.



L'hébergement

Accueil, orientation et accompagnement

Les établissements et services sociaux

Suivre les établissements sociaux soumis à autorisation (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'accueil des demandeurs d'asile, foyers de jeunes travailleurs) ; piloter les campagnes budgétaires et les appels à projets ; inspecter, contrôler et évaluer ces établissements ; promouvoir la bienveillance auprès de ces établissements.

Veille et urgence sociale

Piloter les dispositifs de veille sociale : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO / 115), domiciliation, aide alimentaire, accueils de jour, maraudes. Organiser le plan d'hébergement hiver. Suivre les dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ; des Centres d'Accueil et d'Orientation pour les réfugiés en lien avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Diagnostics des campements illicites et relogement.

Le logement accompagné

Développer, financer et accompagner les pensions de famille. Développer l'intermédiation locative : ce dispositif permet de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un travailleur social. Soutenir et accompagner la mesure Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) en direction des familles en situation de précarité pour leur permettre une insertion durable dans leur logement et leur environnement. Veiller à une bonne articulation des dispositifs de logement accompagné avec les dispositifs de veille sociale.

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Respect des droits

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, sociale et politique.

Promouvoir les droits des femmes, prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes (violences conjugales, sexistes, coutumières, sexuelles), lutter contre le système prostitutionnel et la traite des humains.

Les politiques solidaires, jeunesse et sports

Sécurité et qualité éducative – mixité et accès à la pratique sportive pour tous

Politiques solidaires

Envers les personnes handicapées (pilotage de l'AAH, gestion budgétaire de la MDPH, vacances adaptées organisées). Protection juridique des majeurs. Tutelle des pupilles de l'Etat.

Prévention de la délinquance et des conduites addictives

Déterminer les priorités départementales et soutenir les actions de prévention et de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Politique de la ville

Animer et gérer les dispositifs de la politique de la ville (quartiers prioritaires et citoyenneté).

Jeunesse et vie associative

Veiller à la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes dans les centres de loisirs et colonies de vacances. Développer l'engagement et l'autonomie des jeunes notamment au travers du service civique. Concevoir et mettre en œuvre des politiques éducatives et de loisirs de qualité. Développer, consolider et professionnaliser la vie associative.

Le logement

Accès et maintien dans le logement

Décliner la politique sociale du logement

Copiloter avec le Conseil départemental, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Mettre en œuvre la réforme de la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux en accompagnant les EPCI, nouveaux chefs de file de ces politiques.

Favoriser l'accès au logement

Gérer les logements du contingent préfectoral d'une part, au bénéfice des ménages prioritaires en matière de droit au logement et d'autre part, des fonctionnaires.

Garantir le Droit Au Logement Opposable (DALO)

Assurer l'animation du dispositif et le secrétariat de la commission de médiation pour le droit au logement opposable.

Prévenir et mettre en œuvre des expulsions locatives

Copiloter avec le Conseil départemental la commission de coordination des actions de prévention des expulsions. Instruire les procédures d'expulsion locative.

Promouvoir la pratique sportive

Participer au développement des territoires et accompagner les projets de réalisation d'équipements sportifs (emplois et équipements) en partenariat avec le mouvement sportif (comités départementaux et clubs sportifs). Renforcer et soutenir les fonctions sociales et éducatives du sport : politique de la ville (quartiers prioritaires), sport et handicap, sport et santé, sport et femmes.

Certifier et former aux métiers du sport et de l'animation

Informier, qualifier, certifier et accompagner vers l'emploi sportif. Développer le partenariat avec les organismes de formation et favoriser l'insertion professionnelle.

Mettre en œuvre la réglementation pour la sécurité et la protection des usagers

Veiller au respect du code du sport par le contrôle des éducateurs et établissements sportifs.

Informier, conseiller et accompagner le public, les professionnels et les partenaires ; délivrance des diplômes et dérogations BNSSA.

Déclaration des éducateurs sportifs (Français et étrangers).

avis sur les dossiers de demande de manifestations sportives soumises à autorisation préfectorale et homologation de circuits permanents.